

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateurs de produit
	Nom du produit : E-Liquide Taux de Nicotine : 3 mg/mL Contenance du flacon : 10mL Marque : Roykin Arômes : Goût Tabac : Burley, American Mix, Arizona, Intense, Virginia, Tabac Doux, Tabac Brun, Menthol; Ananas, Anis, Banane, Bubble Gum, Bubble Menthe, Fruits Rouges, Melon, Fraise, Framboise, Mûre, Passion, Pastèque, Pêche, Pomme, Tropical, Energy Drink, Châtaigne, Noisette, Café, Caramel, Cerise, Pina Colada, Mojito, Menthe Douce, Menthe Forte, Menthe Glaciale, Menthe Polaire, Menthe Citronnée, Réglisse, Lait de coco, Vanille, Cola, Menthe, Thé vert.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisations identifiées : Recharge pour cigarettes électroniques
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Société : LEVEST ROYKIN 17 allée Jean Baptiste Preux 94140 Alfortville Téléphone : +33 (0)1 48 15 01 45 Adresse e-mail : info@levest.fr Service Qualité : qualite@roykin.fr
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Numéro d'Appel d'Urgence : INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4. Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Pictogramme : 
	Mention d'Avertissement : Attention Mention(s) de Danger (H) H312 : Nocif par contact cutané. Conseil(s) de Prudence (P) P102 : Tenir hors de portée des enfants P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
2.3	Autres dangers
	Aucun autre danger à signaler.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composant contribuant au danger :

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	Nicotine Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	0.3
Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.			

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

	Moyens d'extinction appropriés	:	Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche.
	Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange		
	Pas de risque particulier.		
5.3	Conseils aux pompiers		
	Aucune mesure particulière n'est à signaler.		

6.	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence		
	Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.		
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement		
	Tout déversement dans l'environnement doit être évité.		
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage		
	Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.		

7.	MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger		
	Éviter le contact avec la peau et les yeux.		
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités		
	Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.		
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)		
	donnée non disponible.		

8.	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Paramètres de contrôle			
	Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2	Contrôles de l'exposition			
	Contrôles techniques appropriés			
	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.			
	Équipement de protection individuelle			
	Protection des yeux/du visage			
	Lunettes de protection.			

Protection des mains

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire

Non.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Jaune pâle à brun
Odeur	: Selon désignation du produit
Valeur du pH	: Donnée non disponible
Point de fusion	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: Donnée non disponible
Point éclair	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Auto inflammation	: Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Viscosité dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité cinématique	: Donnée non disponible
Teneur en solvants :	: Mono Propylène Glycol ≤80%
	: Glycérine Végétale ≤20%

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Pas d'autres données disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 **Produits de décomposition dangereux**
autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg Dermale : DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	donnée non disponible
Mutagénicité	donnée non disponible
Cancérogénicité	donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.
Effets potentiels sur la santé	
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Signes et Symptômes d'une Exposition	
une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.	
Information supplémentaire	
Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS: QS5250000	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	: CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés
Eliminer comme produit non utilisé.

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	Numéro ONU		
	ADR/RID : 1655	IMDG: 1655	IATA: 1655
14.2	Nom d'expédition des Nations unie		
	Nicotine Preparation		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
	ADR/RID: 6.1	IMDG: 6.1	IATA: 6.1
14.4	Groupe d'emballage		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.5	Dangers pour l'environnement		
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine polluant: Donnée non disponible	IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Donnée non disponible		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
donnée non disponible
15.2 Évaluation de la sécurité chimique
donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS
Informations supplémentaires
Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2
R25 : Toxique en cas d'ingestion
R27 : Très toxique par contact avec la peau
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
H301 : Toxique en cas d'ingestion
H310 : Mortel par contact cutané
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement (CE) 1272/2008.

